

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production agricole : Agroécologie

COMMENT ?

Outils de planification : programme d'actions

QUOI ?

Agir sur les formations professionnelles et agricoles

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux :

Décarbonisation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique, Dépollution des modes de production agricole (introduction d'alternatives aux intrants chimiques, pesticides, fongicides,...)

Objectifs culturels : Valorisation du patrimoine technique (savoir-faire)

Objectifs de développement local : Synergie entre les acteurs du territoire

Objectifs pédagogiques : Amélioration de l'accès à l'information, Transmission de pratiques responsables aux professionnels des chaînes agricoles et alimentaires

OBJECTIFS

- Faire du chef d'exploitation un pilote de sa stratégie d'entreprise.
- Evoluer vers la multi-performance et/ou des pratiques agro-écologiques
- Favoriser la réflexion et le partage de connaissances en groupe
- Combiner les mesures d'aide à l'investissement (PCAE) et la formation.

La Région a fixé un objectif d'environ 5000 demandeurs d'aide PCAE (démarche obligatoire) et demandeurs volontaires hors PCAE, soit au minimum 20% des exploitations en Pays de la Loire

RÉSUMÉ

La Région Pays de la Loire, en partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture, a mis en place un dispositif de formation et d'accompagnement stratégique des agriculteurs demandeurs d'aides aux investissements du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE). La participation à cette démarche de progrès est une condition d'accès à l'aide.

La démarche de progrès PCAE a été mise en place afin d'accroître la résilience, la performance globale des exploitations tout en réduisant leurs impacts sur l'environnement. Elle vise également à permettre aux chefs d'exploitation de retrouver un pouvoir décisionnel au sein de leur activité. Elle est donc principalement destinée aux entreprises agricoles.

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 2015

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT : Sur fonds FEADER à 80%

PARTENAIRES :

- VIVEA
- GAB
- Chambre d'agriculture
- CIVAM

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La démarche de progrès se décline en plusieurs étapes :

- La réalisation d'un autodiagnostic de l'exploitation à mener au moment du dépôt de la demande d'aide PCAE comprenant les volets économiques, environnemental et social. Sur la base de cette évaluation l'agriculteur va pouvoir définir un projet permettant l'amélioration de la performance globale de l'exploitation en identifiant les compétences nécessaires à ce changement de pratiques.
- Le suivi d'une formation éligible PCAE ou un appui technique de 2 jours en collectif (par groupe de 10 à 15). Partant d'une entrée technique, les formations éligibles PCAE proposent systématiquement une approche globale du sujet et développent impérativement une approche conforme à l'agroécologie ou à la multiperformance. En fonction des besoins que l'agriculteur aura identifiés, il pourra suivre une formation dans les thématiques suivantes : santé animale, systèmes herbagers, autonomie alimentaire, techniques culturales innovantes, agronomie, réduction des produits phytosanitaires, agriculture biologique, coût de production, ressources humaines, etc.
- Enfin, une demi-journée individuelle d'action d'accompagnement spécifique est prévue par le formateur. Ce temps d'accompagnement individuel se déroule sur l'exploitation, est rattaché à la formation collective mais avec un ciblage sur les compétences et sur sa situation individuelle.

RÉSULTATS

■ La démarche est jugée utile par les bénéficiaires à 97% pour la formation, et à 85% pour le suivi du plan d'action. Le principe d'autodiagnostic est également bien reçu. Entre 2014 et fin septembre 2018, 292 formations auront été proposées impliquant 3 520 personnes concernées par la démarche de progrès PCAE. La dynamique devrait se poursuivre

sur le même rythme en 2019 et 2020 avec près de 900 stagiaires par an.

■ Pour l'année 2018, le coût des formations s'élevait à 1 280 000€, financé à 20% par VIVEA et à 80% par des fonds FEADER. Les appuis techniques sont financés par FranceAgriMer.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.paysdelaloire.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/PCAE-formation-demarche-de-progres>